

DEC11179DR04

Délégation de signature confiante à Monsieur David CRICH, directeur de l'UPR2301  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 04011 SDAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° IOO01JDAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° IOO014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° IOA001DSJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR2301, intitulée "Institut de chimie des substances naturelles", dont le directeur est Monsieur David CRICH ;

## Objet

### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur David CRICH, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David CRICH, délégation de signature est donnée à Madame Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, Madame Anngaelle MARDAM-BEK, assistante ingénieure, et Monsieur Martial THOMAS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 31 13  
F. 01 69 82 33 33



